

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 91 (1962) |
| Heft: | 11 |
| Rubrik: | Communiqués |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNIQUÉS

Certificat d'aptitude pédagogique

La Commission cantonale des études, au vu des examens des 18 et 19 septembre 1962, a décerné le Certificat d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant dont les noms suivent :

M^{me} Marie-Cécile Blanc, de Mannens, à Treyvaux ; M^{lle} Gilberte Baudois, de Morens, à Granges-Paccot ; M^{lle} Nicole Maradan, de Cerniat, à Villars-sur-Glâne ; M^{lle} Rose Papaux, de et à Treyvaux ; M^{lle} Jacqueline Pugin, de Riaz, à Bulle, M^{lle} Denise Rappo, de Wünnewil, à Bulle ; M^{lle} Heidi Blaser, de Langnau i/E, à Altavilla ; M^{lle} Annemarie Friederich, de Rapperswil / BE, à Morat, M^{lle} Bethli Herren, de Lurtigen, à Morat.

Matériel scolaire

Toutes les publications éditées par la Guilde de documentation de la S.P.R. sont dès maintenant à disposition au Dépôt central du matériel scolaire.

Abonnement au B. P. et cotisation S. F. E.

Etes-vous en règle ? Evitez-vous, et épargnez-nous l'ennui d'un rappel ! Merci !

Formation de maîtres pour les écoles spéciales

L'Institut de pédagogie curative, Fribourg, organise un cours de formation à l'intention des maîtres pour les écoles spéciales ; le cours durera le semestre 1963 et le semestre d'hiver 1963/64.

Le programme prévoit les cours et les exercices suivants : psychologie pédagogique – pédagogie curative – psychologie expérimentale – séminaire de psychologie et de pédagogie curative – séminaire de pédagogie pour étudiants avancés – psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent – anatomie – hygiène scolaire – didactique et méthodologie de l'enseignement dans les classes spéciales – organisation et programme des classes spéciales – enfants arriérés avec défauts

de langage – exercices de diagnostic psychologique – chant, dessin, bricolage dans les classes spéciales – exercices dans les classes spéciales (classes d'application).

Pendant les vacances universitaires, les candidats sont tenus à faire un *stage* de quatre semaines au moins dans une école spéciale reconnue officiellement. Les candidats qui ont déjà enseigné dans une école spéciale sont dispensés de ce stage, leur activité passée leur en tient lieu.

Les conditions d'admission au cours sont les suivantes : il faut être en possession d'un diplôme cantonal de capacité pour l'enseignement primaire.

Le diplôme de capacité pour l'enseignement dans les classes spéciales, délivré aux candidats qui ont passé avec succès les examens finals confère le droit d'enseigner dans les classes d'arriérés, les classes spéciales, les classes de perfectionnement dans les écoles officielles et dans les écoles privées au degré primaire.

Date de l'ouverture du cours : Les cours commenceront le lundi 23 avril 1963.

Durée du cours : Le semestre d'été 1963 se terminera le vendredi 5 juillet 1963. Le semestre d'hiver commencera en octobre 1963 pour s'achever au début de mars 1964. Les examens en vue de l'obtention du diplôme auront lieu à ce moment-là.

Pour les inscriptions et les demandes de renseignements, s'adresser à l'Institut de pédagogie curative, Place du Collège 21, Fribourg. Tél. (037) 2 91 21.

L'orientation et la formation professionnelles à l'Exposition nationale

La commission placée à la tête de ce groupe et qui réunit les représentants des Autorités fédérales et cantonales, ainsi que les délégués d'une vingtaine d'associations suisses, a tenu récemment séance sous la présidence de M. J.-E. Miauton, chef du Service cantonal de la formation professionnelle, à Lausanne.

Elle a fixé les grandes lignes du programme d'action dans les domaines qu'elle représente.

Le sens et la valeur de *l'orientation professionnelle* seront mis en évidence. L'Exposition de 1964 démontrera à ses visiteurs l'importance grandissante qu'il y a pour chacun à savoir choisir efficacement la carrière qui convient.

L'apprentissage et le perfectionnement professionnel seront présentés sous des formes diverses, faisant également apparaître les éléments qui en garantissent le résultat (culture générale, formation du caractère, aides financières).

La formation des cadres, *des techniciens* en particulier, occupera une place essentielle parmi les préoccupations des responsables du groupe, qui compte, au surplus, sur l'appui bienveillant des organisations professionnelles et des entreprises intéressées.